

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Le onze décembre deux mille vingt cinq à 18 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

**Étaient présents :**

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, André BOUARD, Georges CEYTURE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Alain CROS, Bernard DELOSTAL, Jennifer DEVEZE, Christian DONIOL, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Marie-Pierre RIGAL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Philippe ROSSEEL, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Alain VAN SIMMERTIER, Roland VERNET, Éric VIALA

**Étaient absents excusés :**

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Daniel BERTHEOL, Frédérique BUCHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Denis DELPIROU, Fabienne FARADECHE, David GENEIX, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Luc LESCURE, Jean-Paul REBOUL, Danielle ROLLAND, Jean RONGIER, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, Claire TEISSEDRE, Nadia TERREN, André TRONCHE, Jean Louis VERDIER, Roland VIDAL

**Pouvoirs :**

Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Gilles CHABRIER, Philippe LEBERICHEL pouvoir à Djuwan ARMANDET, Philippe SARANT pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD, Nadia TERREN pouvoir à Michel PORTENEUVE

Date et affichage de la convocation : 05 décembre 2025  
Secrétaire de séance : Pierrick ROCHE  
Membres en exercice : 60  
Présents : 33 – Pouvoirs : 4 – Votants : 37

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

**Objet :** Attribution du marché public de type accord-cadre pour l'enlèvement et le traitement de déchets collectés sur le territoire de Hautes Terres Communauté

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** les statuts de Hautes Terres Communauté ;

**Vu** la délibération n°2025-CC-105 du Conseil communautaire en date du 24 juillet 2025 approuvant le lancement marché public de type accord-cadre pour l'enlèvement et le traitement de déchets collectés sur le territoire de Hautes Terres Communauté (déchets ménagers et assimilés, ferraille, plâtre, bois) ;

**Vu** la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 du Code de la commande publique ;

**Vu** l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 24 novembre 2025 ;

**Considérant** que l'accord-cadre sera conclu sans minimum et avec un maximum, conformément aux dispositions de l'article R. 2162-4 du Code de la commande publique ;

**Considérant** qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande dont la décomposition et les montants maximums sont fixés comme suit :

Lots	Montant annuel minimum en HT	Montant annuel maximum en HT
Lot 1 : Déchets ménagers et assimilés (cartons, gravats, encombrants et déchets divers)		100 000 €
Lot 2 : Ferraille		9 000 €
Lot 3 : Bois	Pas de minimum	51 000 €
Lot 4 : Plâtre		10 000 €
Lot 5 : Cartons (hors déchetteries)		30 000 €

**Considérant** la durée du marché d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, renouvelable deux fois ;

**Considérant** l'infructuosité du lot 4, aucune offre n'ayant été remise ;

**Considérant** le rapport d'analyse des offres proposant un classement des candidats selon les critères de jugement énoncés dans le règlement de consultation ;

**Le Conseil communautaire,**  
**Ouï l'exposé de Monsieur le Président,**  
**Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **D'ATTRIBUER** le marché public de type accord-cadre pour l'enlèvement et le traitement de déchets collectés aux prestataires suivants, pour chaque lot et selon les montants estimés (DQE) en hors taxes par an :

Lots	Prestataire	Montant HT estimé
Lot 1 : Déchets ménagers et assimilés (cartons, gravats, encombrants et déchets divers)	TRANSPLANEZE – GROUPE NIOCEL – 15300 USSEL	88 874 €
Lot 2 : Ferraille	LAPORTE RECUPERATION CANTAL – 15 200 MAURIAC	14 180 € (Recettes minimum)
Lot 3 : Bois	TRANSPLANEZE – GROUPE NIOCEL – 15300 USSEL	31 866 €
Lot 5 : Cartons (hors déchetteries)	TRANSPLANEZE – GROUPE NIOCEL – 15300 USSEL	26 940 €

- **DE CONSTATER** l'infructuosité du lot 4 et de le déclarer sans suite, étant donné qu'un éco-organisme prendra en charge cette prestation ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer lesdits documents ainsi que les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'IMPUTER** les recettes de fonctionnement correspondantes au budget ordures ménagères 2026 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an  
Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance

Pierrick ROCHE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.